

Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 185-2022
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2022.RRGR.303

Déposée le : 05.09.2022

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Schneider (Biel/Bienne, UDC) (porte-parole)
Fuchs (Bern, UDC)
Rashiti (Gerolfingen, UDC)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction des finances
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Augmenter la déduction pour pendulaires

Le Conseil-exécutif est chargé :

- de relever à 10 000 francs le plafonnement de la déduction des frais de transport pour l'imposition cantonale et communale.

Développement :

Les prix de l'essence et du diesel ont augmenté de moitié en l'espace de quelques mois. Les raisons en sont, d'une part, une demande accrue d'énergie après la crise du coronavirus et, d'autre part, la guerre en Ukraine et l'inflation croissante. La spirale des prix à la hausse fait peser une très lourde charge supplémentaire sur les PME, le secteur artisanal, ainsi que les particuliers qui sont tributaires d'un véhicule pour se déplacer, et ce notamment dans les régions rurales. Depuis l'année fiscale 2016, la déduction des frais de transport est plafonnée à 3000 francs pour l'impôt fédéral direct et à 6700 francs pour les impôts cantonaux et communaux.

Une comparaison montre que divers cantons (AI, FR, GL, JU, NE, SO, TI, UR, VD et VS) ne prévoient aucun plafonnement (état : fin 2020). Non seulement plusieurs cantons, mais aussi la Confédération et de nombreux autres pays de l'UE se penchent désormais sur d'éventuelles mesures de compensation visant à réduire la charge financière supplémentaire liée à la mobilité qu'induisent les prix élevés des carburants. En augmentant la déduction fiscale pour les pendulaires, le canton de Berne ferait usage de la latitude dont il dispose dans ce domaine et permettrait une prise en compte, au moins sur le plan fiscal, des ressources économiques propres.

En juin, les prix de l'essence allaient de 2.10 francs à 2.30 francs.

Destinataire
– Grand Conseil